



Présents : M l'Inspecteur d'Académie,

M Coignus, Puyo et Begué (IEN) et Mmes Péreygne et Lavie (IEN)

M Rey, Mme Mercy, Mme Fassi, Mme Hermantier

SNUipp65 : David Castebrunet, Sylvette Le Moal, Charlotte Mauries (titulaires)

SGEN : 2 titulaires + 1 suppléante

Ouverture de séance 9h.

Déclaration liminaire commune SGEN-CFDT / SNUipp.

Déclaration liminaire SNUipp. (cf. pièce jointe).

Réponses de l'IA :

- Sur le déficit de postes sur le département et sur le Protocole écoles rurales (cf DL du SNUipp) : une circulaire est en préparation sur les écoles rurales et de montagne, qui prend en compte des éléments du rapport Duran (à lire sur le site du SNUipp). L'IA insiste sur le fait qu'une territorialisation mal conduite et mal comprise serait mauvaise pour tout le monde. L'idée partagée par tous les signataires du Protocole est d'assurer une continuité cohérente à la fin du protocole, d'avoir une visibilité au-delà de la date de fin de Protocole. L'IA reconnaît avoir fait des « misères » sur certains secteurs du 65 mais qu'après avoir fait le tour des écoles touchées par des décisions de fermeture/regroupement/fusion (liées au Protocole et à la carte scolaire), il a pu constater auprès des enseignants rencontrés que le bilan était positif, même si ces décisions ont pu être dures. Il assure n'avoir pas de certitudes absolues, mais que l'objectif du Protocole est d'assurer une qualité de service rendu. L'IA tient à préciser que sa lettre de mission ne concerne pas un nombre de fermeture de postes ou de classes.

L'IA remercie le terme utilisé lors de la déclaration liminaire(DL) du SNUipp qui souligne un « Satisfecit » sur la rentrée, et l'entrée de PES et d'INEAT. Concernant les moyens « faisons en sorte d'utiliser au mieux les moyens dont on dispose ». Le SNUipp rappelle à l'IA que malgré son « satisfecit » cette rentrée reste encore marquée par des ajustements au coup par coup, sans pilotage et avec un évident effort par l'administration de gestion de la pénurie. Le SNUipp a rappelé lors de la DL, que les Hautes Pyrénées avaient perdu en 15 ans 10 % de ses postes enseignants pour une variation de $\pm 1,4$ % d'élèves. Se satisfaire des « zéro suppression de postes » garanties par la signature du Protocole, sans que la nécessaire remise à niveau des postes supprimés n'aient été faite sur notre département, et insister comme le fait l'IA sur le fait que « ça risque d'aller encore plus mal en 2017 après les présidentielles », c'est acter de fait, que la dégradation des conditions d'enseignement sur notre département est une fatalité contre laquelle on ne peut plus rien et qu'il ne nous reste qu'à faire avec, en croisant les doigts pour que les choses n'empirent pas. Certes, on vous a coupé la jambe en dessous du genou pour une simple verrue plantaire, mais on aurait pu vous couper les 2 jambes pour éviter une contagion au second pied, estimez-vous donc heureux !!! (NDR)

- L'IA confirme que le poste Autisme est une dotation nationale qui s'ajoute aux dotations départementales. (le SNUipp attend confirmation en CDEN car ce poste avait été considéré comme une ouverture sur nos moyens départementaux lors de la carte scolaire) (NDR)
- Concernant la crainte de privatisation larvée de l'EN abordée dans la DL du SNUipp, l'IA souligne que « personne n'en voudrait. Notre école est une bonne école, une belle école mais elle est très difficile à piloter. Pas d'inquiétude sur la privatisation de l'école. »

Le SNUipp a une vision beaucoup moins optimiste que l'IA sur le sujet car plusieurs indices nous font craindre une territorialisation de l'Education Nationale (réforme des rythmes scolaires qui a mis dans les mains des municipalités et des communautés de communes du temps auparavant sous responsabilité de l'Education nationale, conventions multiples signées entre l'Education Nationale et le monde de l'entreprise comme Microsoft, EDF, Veolia, etc., et plus inquiétant, le nombre toujours croissant de parents choisissant l'enseignement à domicile, et le nombre croissant de parents faisant le choix d'écoles privées hors contrat.



Compte-rendu de la CAPD du mardi 13 septembre 2016

SNUipp-FSU 65

Le ver est dans le fruit, et si la pomme semble encore entière, elle n'en est pas moins attaquée en son cœur ! (NDR)

- Concernant la surcharge de travail des équipes en début d'année dénoncée conjointement par le SNUipp et par le SGEN dans une déclaration commune :
 - Mise en place des plans de sécurité anti-attentat : l'IA reconnaît que c'est une surcharge mais il ne voit pas comment se dédouaner de cette tâche. Le département a échappé à l'angoisse grâce aux collègues qui ont une attitude professionnelle. Le travail a été fait en bonne intelligence.
 - Projet d'école : l'IA incite les équipes à faire simple, compréhensible, de s'appuyer sur des points forts et indique qu'un jour ou deux de retard dans l'envoi du projet d'école ne porterait pas à conséquence. Que le projet d'école a déjà été bien posé et réfléchi au cours de l'année passée et qu'il ne convient plus que de le rédiger.
 - Le SNUipp fait remarquer à l'IA que pour rendre simple, compréhensible et synthétique un projet d'école cela demande du travail, de la réflexion et donc du TEMPS.
 - Nouveaux programmes, livrets numériques, livret de suivi en maternelle : l'IA nous dit : « On a des nouveaux programmes cohérents, donnons-nous le temps ». Il remercie les collègues de leur souci de bien faire. Il ne doute pas un instant que tout ce travail se fera dans les écoles même si cela demande aux collègues un effort supplémentaire. « Je suis positif et ce n'est pas de par ma fonction ! » L'IA reconnaît qu'il est de nature optimiste, qu'il y a des personnels de grande qualité dans le département et qu'il se doit d'être optimiste pour soutenir leur travail.

L'IA exprime le souhait « donnons-nous du temps ! ». Du temps reconnu, c'est ce que nous demandons ! Mais l'IA propose du temps à l'oral mais en donne beaucoup plus difficilement dans les faits ! (NDR)

- Le SNUipp indique que le rythme des réformes des programmes (3 en 15 ans) est épuisant pour les collègues. Or, dans les différentes réformes (2002, 2008, 2016), ce ne sont pas que les contenus qui changent. Parfois ces programmes portent des philosophies différentes, des orientations différentes qui ont une influence sur l'organisation pédagogique et la pratique de classe.

Cependant, au final, tout ce que nous avons demandé a été balayé d'un revers de main, avec l'assentiment des IEN. Alléger les horaires de l'APC, pas question. Retarder la rédaction du projet d'école, pas question. En gros, c'est la dernière rentrée pour ce gouvernement, et toutes les réformes doivent être menées de front, ce au détriment du temps que les enseignants pourront consacrer à une mise en œuvre la plus intelligente possible. Un seul mot d'ordre en ce début d'année : oubliées les vacances, on fonce sur les chapeaux de roues et on accumule les heures de travail des enseignants pour le plus grand bien des réformes tant vantées par le Ministère et pour faire avaler la pilule à ceux qui vont passer des heures de concertation pour répondre à la feuille de route imposée, on couvre le personnel de compliments (personnel du département est de grande qualité / l'IA fait une confiance totale aux personnels, etc.). (NDR)

Approbation du PV de la CAPD du 26 mai 2016

Ordre du jour :

1. Mouvement phase d'ajustement

A l'issue de la 1^{ère} phase d'ajustement, il est resté quelques postes vacants, affectation temps partiel, affectation PES. Toutes les listes seront envoyées aux syndicats quand la base sera stabilisée.

Ecole d'Orleix : La personne nommée sur le poste de direction n'assure pas la direction. Le poste de direction a été attribué hors mouvement à l'un des enseignants de l'école et n'est cependant pas apparu comme poste d'adjoint sur le second mouvement. La personne qui en avait fait la demande par choix, s'est



donc vue affecté sur un poste d'adjoint. L'IA parle « d'un contexte particulier sur Orleix » mais n'apporte pas plus de précisions.

N'ayant pas de plus amples informations sur le sujet, le SNUipp acte de cette décision et espère qu'il ne s'agit pas encore une fois de petits arrangements hors mouvement comme cela s'était déjà produit l'an dernier (cf Aragnouet).

2. Inéats inter-académique

Des inéats inter académiques sont encore possible (jusqu'au 30 septembre) : l'IA en espère 3 et sinon espère pouvoir faire à la liste complémentaire. Une demande en ce sens a été déposée au ministère. Aucun inéat intra académique ne sera par contre possible.

Selon l'administration, il existe actuellement un surnombre de 4,82 postes. Ces postes sont les postes payés. L'année dernière ils étaient au nombre de 13. En fait, le Ministère compte 997 collègues payés pour 992 postes. Dans ces postes payés sont comptabilisés les temps partiels, les congés maternité et les congés maladie. Ceci explique donc cela. Par contre ne sont pas comptabilisés les disponibilités, congé parental et détachement.

Le SNUipp précise qu'un département (le 46) a obtenu des listes complémentaires. La rectrice semblait hostile à ce type de recrutement car ce sont des personnels à mi-temps. Mais avec autorisation du MEN il serait possible de mettre des LC en poste sur l'année, avec année de formation complète l'année suivante, comme cela existait auparavant. Ce recrutement des LC provient de l'insistance des coordonnateurs académiques (rencontre au MEN, rencontre avec SG rectorat, courriers, mail, pétition académique et nombreux appels téléphoniques).

Ce recours aux listes complémentaires et aux inéats est la démonstration parlante que notre département, contrairement à ce que dit le ministère, n'est pas doté au niveau de ses besoins !

3. Allègements de service :

Le département bénéficie d'un poste adapté à quoi il faut ajouter 4 allègements de service pour raison de santé accordés (pour 7 demandes).

4. Postes à profil :

Restent à pourvoir : CPC Lourdes, Tarbes Est ASH, ULIS pro Sixte Vignon, direction SEGPA Pyrénées et Sarsan et CP Occitan. L'IA dit « chercher désespérément à pouvoir le poste CPC Occitan ». Il note cependant que le département a des ressources en Occitan suffisantes mais que ces personnels ne font pas d'Occitan. La Secrétaire Générale demande l'aide des syndicats pour trouver un personnel (IEN Lourdes en charge de l'occitan).

Poste EFIV : Ce sera un enseignant 2nd degré.

Poste à profil : ULIS pro : support 2nd degré mais ouvert au 1^{er} degré

SEGPA : support 2nd degré mais ouvert au 1^{er} degré

5. Affectation professeurs des écoles stagiaires

L'IA est satisfait de la situation de cette année en regard de la situation de l'an passée où 2 PES étaient affectés sur le même poste. Il s'étonne cependant des demandes qui lui sont adressées concernant les refus de stagiaire dans certaines écoles, refus exprimés aussi bien par les enseignants que par les parents. Il insiste sur la nécessité pour ces jeunes PE de se former.

Le SNUipp rappelle sa proposition lors de la CAPD du 16 septembre 2015 au sujet l'accueil des PES par les équipes enseignantes : libérer pour l'équipe d'une école, des temps d'animation pédagogique pour travailler



Compte-rendu de la CAPD du mardi 13 septembre 2016

SNUipp-FSU 65

avec les PES. Les tâches sont en effet nombreuses : prise en main du projet d'école, fonctionnement de l'école, de l'équipe, connaissance des élèves, aide, etc. Cette proposition a le mérite de soutenir les PE qui aident les PES sur un temps « invisible », « non reconnu » et de laisser aux équipes ce temps que chaque PE pourra utiliser à sa manière. L'IA avait trouvé intéressante cette initiative mais, il y a toujours un mais, cela semble compliqué à mettre en place et selon M Bégué, cela enlève du temps de formation aux équipes de circonscription qui en ont besoin pour mettre en place les nouveaux programmes, le livret numérique, etc,etc...

CONCLUSION : Tout le temps de soutien aux PES par les équipes pédagogiques entre dans le grand fourre-tout des 108 heures ! Et comme pour les APC, l'IA fait la sourde-oreille aux demandes syndicales qui semblent relever d'une impossibilité majeure. Par contre, le travailler plus des équipes ne semble pas poser problème !

L'IEN, M.Puyo, en charge de l'accompagnement des PES, met en avant que les PES sont très bien encadrés (visite CPC, prof ESPE, stage en août, mi-temps ESPE : participation aux préparations de séances de tutorat mixte) et il indique que les enseignants qui accueillent les PES dans leur école ne sont pas des formateurs que la formation revient aux professionnels de la formation. Il ne voit donc aucune raison d'accéder aux demandes du SNUipp de libérer du temps pour les équipes accueillant des PES.

Le SNUIPP approuve la qualité de suivi et de formation des PES. Par contre, il souhaiterait une reconnaissance du « travail invisible des enseignants » qui accueillent les PES.

L'IEN Tarbes Est émet des réserves sur l'utilisation des heures d'animation pédagogique pour le suivi et le soutien des PES.

Le SNUipp propose une autre solution : envoyer des brigades de remplaçants pour libérer du temps de concertation dans l'équipe accueillant des PES.

Pour l'IEN, M Puyo, statutairement ce n'est pas possible, cela pourrait entraîner un désaveu en cas de requête auprès du tribunal administratif, car les PES ont un nombre d'heures réglementaires à faire devant élèves et si on remplace ne serait-ce que 3 heures par de la concertation, cela pourrait mettre en jeu la validation de leur diplôme. Il précise que les PES ont un accompagnement solide et pour l'IA le travail d'accompagnement se fait par les animations pédagogiques et le PDF.

Conclusion : L'IA insiste après la déclaration liminaire sur « donnons-nous du temps » pour absorber les nouveaux programmes, « donnons-nous du temps » pour rédiger le projet d'école, « donnons-nous du temps » pour nous occuper des PES, « donnons-nous du temps »...Ce temps, l'IA ne semble pas le compter car c'est le temps « invisible », le temps de travail qui ne compte pas, le temps comptabilisé dans les 108 heures, le fourre-tout !

Par contre, quand les organisations syndicales demandent du temps « institutionnel », du « temps reconnu » l'IA ne le donne plus!

Enfin, pour l'IA tout semble facile dans le travail enseignant : rédiger un projet d'école, s'approprier les programmes, gérer son école et sa classe. Dans son discours, ces activités ne semblent pas consommatrices du temps qu'il octroie si difficilement à ceux qui se trouvent sur le terrain. (NDR)

6. Départs à la retraite

36 collègues ont demandé à partir à la retraite au 1^{er} septembre 2016.

7. Réduction temps de travail des AVS



Compte-rendu de la CAPD du mardi 13 septembre 2016

SNUipp-FSU 65

Le SNUipp souhaitait que soit mise en place la réduction du temps de travail des AVS AESH qui s'élève à 20H36 depuis l'application du décret n°2014-724 qui indique que l'annualisation de leur temps de travail se répartit entre 39 et 45 semaines.

La Secrétaire Générale assure que les services s'en occupent et qu'une information en ce sens parviendra très rapidement dans les écoles.

8. Formation des stagiaires CAPA-SH :

Les stagiaires qui suivent leur formation par le CNED peuvent se retrouver très isolés, surtout lorsqu'ils se retrouvent dans des réseaux incomplets ou avec des enseignants de réseaux eux-mêmes stagiaires ou débutants. Ils rencontrent donc des difficultés car ils ne connaissent ni le fonctionnement, ni les outils spécifiques au réseau et à leur nouvelle fonction (outils d'évaluation et d'analyse, type et organisation des remédiation, relation avec les institutions et avec les collègues...)

Sans un minimum d'encadrement et de soutien le SNUIPP 65 considère qu'il est très difficile pour ces personnels de se mettre en fonction. De plus que leur statut peut paraître un peu flou car ils peuvent être considérés (par les enseignants comme par leur hiérarchie...) comme des titulaires alors qu'ils ne sont qu'en formation et que leur objectif premier est la réussite de cette formation.

Comment la formation est-elle organisée pour les stagiaires en formation par le CNED ?

Quel suivi des stagiaires pour l'écriture du mémoire, quel suivi par des tuteurs ?

Quels horaires de formation ?

Une réflexion sur l'allègement du temps de travail des options D est en cours (1 semaine sur 3 libérée).

Concernant les Option E : 1/3 temps dégagé pour le travail personnel

Pour les candidats libres : 7 séances de 3 heures à inclure sur les animations pédagogiques à hauteur de 12h.

Pour le CA-SH : accompagnement par l'ESPE.

SNUipp : travailler sur un RASED ne s'invente pas. Les collègues doivent être accompagnés sur ces missions spécifiques.

Candidats CNED : Le conseiller pédagogique ASH (William Douat) est prêt à les aider à condition qu'il soit sollicité.

9. Situation à Aureilhan : question du SNUipp :

Nous avons été informés que l'Inspection Académique allait réaliser un diagnostic des écoles d'Aureilhan ayant pour objectif d'évaluer les conditions d'accueil et d'enseignement des enfants dans les écoles de la ville. La délégation en charge de ce diagnostic serait composée de membres des services départementaux de l'éducation nationale (secrétaire générale, IEN, responsable de la cellule performance scolaire et conseil de la DSDEN). Seraient entendus dans un premier temps les enseignants, puis les parents d'élèves, et enfin les personnels du périscolaire et les élus.

Lors de nos nombreuses et répétées interrogations sur les problèmes qui existent sur la ville d'Aureilhan, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous avait informés de la mise en place d'une enquête destinée principalement à analyser les accusations portées par le maire d'Aureilhan concernant un nombre élevé de départs d'élèves vers les communes voisines, la Direction Académique souhaitant s'appuyer sur des éléments rationnels.



Compte-rendu de la CAPD du mardi 13 septembre 2016

SNUipp-FSU 65

Pour ce faire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous avait dit vouloir mettre en place « une forme d'audit », afin de diligenter une enquête sur le « pourquoi de la désaffectation des écoles d'Aureilhan ». Cette enquête devait s'appuyer sur des rencontres avec différents acteurs, sur une vérification fine des chiffres avancés par la mairie, et être menée par des personnes extérieures sous la forme d'une enquête statistique avec panel représentatif afin d'avoir un regard neutre devant cette problématique.

Au regard du document envoyé par l'inspection Académique, nous ne retrouvons pas les éléments que nous avons pourtant appuyés en CAPD à savoir principalement, la nécessaire neutralité des enquêteurs pour plusieurs raisons :

- L'enquête va être menée par des membres de la Direction Académique départementale.
- Les enquêteurs vont entendre les parents d'élèves scolarisés à cette rentrée alors que toute la problématique concerne les parents ayant choisi de scolariser leur enfant en dehors de la commune
- Le diagnostic repose désormais sur « les conditions d'accueil et d'enseignement » des écoles aureilhanaises, ce qui pourrait laisser craindre que le pré-supposé retenu est que le problème des fuites est bel et bien à Aureilhan même, les causes exogènes devenant un élément mineur dans l'évaluation de la situation.
- La méthode n'a plus rien de "scientifique" mais relève plutôt du micro-trottoir. Il ne s'agit plus d'interroger un échantillon représentatif. On invite tous les parents qui le souhaitent à venir se faire entendre. Dans ces cas-là, ce sont toujours les mécontents qui se déplacent, c'est bien connu.

Autant le SNUipp-FSU65 s'était montré favorable à priori à un audit destiné à remettre à plat les données concernant Aureilhan afin d'infirmer ou de confirmer les dires du maire, ce, dans la mesure où la méthode annoncée nous semblait aller dans le bon sens, celui de l'impartialité.

Autant à la lecture du document envoyé par l'Inspection Académique, le SNUipp-FSU65 se montre extrêmement inquiet et ne pourra en aucun cas cautionner un audit dévoyé de ses objectifs initiaux et corrompu par une méthode plus que douteuse.

Comment comptez-vous, Monsieur l'inspecteur d'Académie, garantir une objectivité maximale à cet audit afin que ses conclusions soient les moins contestables possibles et donc acceptées par tous ?

Le SNUipp informe l'IA, qu'au vu des dispositions envoyées par l'inspection académique aux écoles d'Aureilhan, le SNUipp ne pourra plus cautionner ce dispositif en l'état, l'organisation de « l'audit » s'éloignant trop du dispositif préalablement approuvé par notre syndicat lors de la CAPD du 26 mai 2016.

Réponse de l'IA :

-L'instance municipale demandait : «Débarrassez-nous du directeur de Joliot Curie ». On est parti de la demande de la tête du directeur et on passe à un questionnement concernant la situation des écoles aureilhanaises. L'IA rappelle qu'un audit c'est écouter et qu'il est à la recherche d'une observation fiable. Concernant l'inquiétude du SNUipp sur la prise en compte d'un échantillon représentatif, l'IA indique qu'avec 50/60 personnes ce ne pourra pas être considéré comme un échantillon représentatif. Il indique qu'il n'y a pas de restriction concernant les personnes auditionnées et demande diffuser au maximum l'information.

-La secrétaire générale apporte les informations suivantes : environ 10% de la population scolarisable sur Aureilhan est scolarisé à l'extérieur de la ville (chiffres vérifiés par l'IA) alors que dans les villes équivalentes autour de Tarbes, ce nombre est inférieur à 7/8%. La SG a comptabilisé sur 180 enfants scolarisés hors la commune : 20 enfants scolarisés loin /60 dans le privé / et les autres dans les communes proches d'Aureilhan (Séméac...). Elle précise que **ce phénomène touche toutes les écoles de la commune** et pas une en particulier. Un problème existe donc, il s'agit d'en déterminer les causes. L'idée est d'entendre



Compte-rendu de la CAPD du mardi 13 septembre 2016

SNUipp-FSU 65

les parents dont les enfants sont scolarisés dans les écoles aureilhanaises afin de comprendre comment ces dernières fonctionnent.

-L'IA pense qu'il n'y a pas de facteur unique (Mr X) mais des causes multifactorielles qu'il convient d'analyser en détail.

-La secrétaire générale précise que l'objectif est d'entendre tout le monde pour évaluer l'ensemble du contexte. Qu'elle n'est pas là pour examiner la situation dans la seule école Joliot Curie. Elle espère que les parents d'élèves non-scolarisés à Aureilhan se déplaceront.

-SNUipp : demande des précisions sur les termes employés dans le courrier envoyé aux écoles et notamment les termes « qualité, performance » qui ont été mal ressentis par les enseignants. Quel sens l'IA donne-t-il à ces propos ?

-La secrétaire générale répond que cela va dépendre des réponses qui vont être données lors des auditions des différents interlocuteurs. On est sur la qualité globale. Ce qui fait fuir est peut-être ce qu'il y a autour de l'école et pas l'école elle-même. Il faut comprendre pourquoi les familles ne scolarisent pas leurs enfants dans la commune. La démarche est d'écouter les gens un par un afin de garantir la confidentialité de chacun.

-SNUipp : relève que le regard n'est pas extérieur à l'Education Nationale du fait que la délégation en charge du diagnostic est composée de la secrétaire générale, de deux IEN (Mrs Bégué et Puyo), et de l'IEN-IO. Or, lors de la CAPD du 26 mai, l'IA avait dit souhaiter mettre en place une commission composée de personnes extérieures au département afin d'analyser la situation avec le maximum d'objectivité possible car avec un regard totalement extérieur au conflit. La composition de la commission chargée du diagnostic ne répond pas à ces exigences. D'autre part, l'IA indiquait toujours dans la même CAPD (et validé dans le PV approuvé ce jour) que l'instruction « *visera une connaissance exhaustive, impartiale, transparente notamment des cohortes, du nombre d'élèves non scolarisés sur la commune afin d'avoir des éléments d'appréciation objectifs susceptibles de permettre à l'IA de se prononcer de manière incontestable.* ». Or, on ne peut que constater que le courrier reçu dans les écoles est adressé aux « **parents d'élèves des écoles d'Aureilhan** » ce qui est en totale contradiction avec les engagements pris en mai, et ne s'adresse pas aux parents dont les enfants sont scolarisés hors Aureilhan.

-La secrétaire générale et l'IA reconnaissent effectivement que la mise en place d'un audit extérieur n'a pas été possible faute de moyens financiers à dégager, que l'intervention de personnes extérieures au département non plus (toujours faute de moyens et de disponibilité des gens (difficulté de faire venir des IEN d'autres départements qui ne peuvent se dégager de leurs missions pour réaliser cette enquête sur le 65)), mais l'IA précise qu'il accorde son entière confiance à Mme Fassi, secrétaire Générale, qui aura en charge le dispositif. Il précise que l'impartialité et l'objectivité seront respectées vu que lui-même, IA, et Mr Coignus, IEN de la circonscription de VVA, n'y participeront pas. Il indique que le retour d'enquête sera transparent et indique qu'il faudra faire un travail d'analyse conséquent. L'IA relève que ce dispositif se rapproche du protocole de visite CHSCT. La rectrice, qui suit le dossier avec attention depuis le début, indique que cet audit sera un bon support de protocole de visite de CHSCT et précise que ce dispositif pourrait être réutilisé ailleurs.

Pour le SNUipp, le compte n'y est pas. Le fait même de modifier les personnes entendues, (au départ les parents ne scolarisant pas leurs enfants sur Aureilhan / aujourd'hui les parents scolarisant leurs enfants sur Aureilhan) modifie totalement les données de l'enquête. Bien que Mme la SG tente de nous rassurer en nous disant qu'il y a autant de parents très contents que de parents mécontents qui se sont manifestés jusqu'à présent, ce type d'appel à la population risque d'être avant tout entendu par les plus mécontents d'entre les parents. Il est bien connu que les gens heureux n'ont rien à raconter, ce qui n'est pas le cas des autres. Nous craignons donc que cette enquête se traduise par un afflux de témoignages parentaux négatifs. Bien que la



Compte-rendu de la CAPD du mardi 13 septembre 2016

SNUipp-FSU 65

SG demande à tous (enseignants, mairie, parents et syndicats) de bien vouloir relayer que cette enquête est ouverte à tous les parents ayant des enfants en âge scolaire sur Aureilhan, rien n'est fait pour atteindre la population scolarisant ses enfants ailleurs. Notre crainte est donc que les principaux concernés ne soient pas entendus faute d'avoir été correctement ciblés. L'IA nous dit que 180 élèves, cela ne fait pas un échantillon statistique fiable, qu'il faudrait travailler sur au moins 1000 élèves ce qui est totalement impossible sur Aureilhan et que, donc, on ne peut faire une enquête statistique. Certes, mais il eut cependant été relativement aisé de demander à la commune de dresser la liste des familles dont les enfants sont scolarisés hors Aureilhan et de leur envoyer un questionnaire depuis l'IA afin d'éclairer l'administration sur les choix opérés par ces familles. Le SNUipp prend acte des décisions de l'IA, attend avec beaucoup de réserves les résultats de cet « audit » que nous nous refusons de cautionner. (NDR)

10. Divers

- Le 2^e jour de prérentrée ne pouvait pas être fait le 30 août. Journée à refaire...
- Journées de grève retenues indûment : il faut envoyer une attestation sur l'honneur à l'IA
- Titulaire Remplaçants : le SNUipp 65 trouve très regrettable que le distancier EN ne soit accessible que pour le rectorat. De plus, les tranches ne sont pas les mêmes que celles calculées par les distanciers utilisés le plus fréquemment par les collègues. La SG partage cette incompréhension et conseille de faire remonter à M Rey quand des écarts sont notés.

Fin de séance 11h49